



Télétravail obligtoirr

Par **caroline florentin**, le **29/10/2024 à 11:07**

Bonjour,

Notre employeur (siege aux pays bas)veut résilier le bail de notre bureau et veux nous passer en 100% télétravail. Nous sommes 3 employées + notre manager.

Aucune de nous ne sommes équipées ni n avons la place suffisante pour installer un bureau à notre domicile. Quelles sont les obligations de notre employeur concernant l équipement, l indemnisation en cas de travail 5 jours par semaine à notre domicile. Je vous remercie par avance

Clit

Par **math64**, le **03/11/2024 à 18:28**

Bonjour,

Un tel changement est une modification d'un élément essentiel de votre contrat qui nécessite un avenant et donc votre accord.

Vous êtes donc tout simplement en droit de refuser.

Tout le reste n'est qu'affaire de négociation;

Par **Pierrepauljean**, le **03/11/2024 à 21:32**

bonjour

il existe des espaces de co working...à négocier avec votre employeur